

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE CUREMONTE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 019-211906706-20260321-A08_26-AI

DELEGATION DU MAIRE AU SECOND ADJOINT

Madame le Maire de la commune de CUREMONTE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseiller municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 Mars 2026 fixant à **deux** le nombre des adjoints, et la délibération fixant les indemnités des élus

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 Mars 2026,
Considérant que Mme Bernadette GIRONDE a été élue 2^{ème} Adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale, de déléguer à Mme Bernadette GIRONDE, deuxième adjointe, un certain nombre d'attributions

A R R E T E N° A 08-2026

ARTICLE I :

A dater du 21 Mars 2026, Mme Bernadette GIRONDE, deuxième adjointe, est déléguée pour exercer les attributions suivantes :

- JEUNESSE ET ECOLE: Toutes les missions se rapportant aux Affaires scolaires et à la restauration collective
- AFFAIRES SOCIALES : notamment l'Aide aux populations fragiles , le repas des aînés, les relations avec les structures intercommunales selon les besoins du territoire.
- TOURISME : Mise en valeur du patrimoine, gestion des flux touristiques en saison, coordination avec les structures intercommunales

ARTICLE II :

- Ampliation de l'arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de BRIVE
 - L'intéressée.

Fait à CUREMONTE, le 21/03/2026
Madame le Maire,

Isabelle BARRIER

